



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Nantes, le 25 mars 2019

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Division
Inspection pédagogique ré-
gionale EPS

Delphine Evain
Bernard Lebrun
Michel Harmand
Fabien Vautour
I

L'inspection pédagogique Régionale d'Education
physique et sportive

Aux

Enseignantes et enseignants des lycées généraux
et technologiques publics et des lycées profession-
nels publics de l'académie de Nantes

s/c Mesdames et Messieurs les chefs d'établis-
sement des lycées généraux et technologiques et
des lycées professionnels

Objet : plan de formation EPS en lien avec la réforme des lycées

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Les nouveaux programmes d'EPS de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle entreront en vigueur pour la classe de seconde et pour les classes de première à la rentrée de l'année 2019-2020, et à partir de la rentrée 2020-2021 pour la classe de terminale.

Le programme d'enseignement commun et d'enseignement optionnel d'EPS pour la classe de seconde générale et technologique et pour les classes de première et de terminale des voies générales et technologiques est paru au bulletin officiel spécial N°1 du 22 janvier 2019 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138123.

Le programme d'EPS et les textes relatifs à la certification pour le lycée professionnel vont paraître dans le courant du mois d'avril 2019. Ceux relatifs à la certification pour le baccalauréat général et technologique en EPS session 2021 seront publiés un mois après.

L'inspection pédagogique régionale EPS a la volonté d'accompagner vos réflexions pour la mise en place de ces réformes, en vous permettant de tenir compte des particularités de vos établissements et en étant à l'écoute des propositions que vous formulerez dans vos équipes disciplinaires. Pour atteindre ces objectifs, l'accompagnement de la réforme sera organisé de la manière suivante :

- Début juin, des supports de communication explicatifs sous forme de diaporamas, rédigés par les IA-IPR, vous seront adressés dans vos messageries professionnelles. Ils seront susceptibles de vous aider dans l'application et l'appropriation des textes ainsi que dans la conception de vos projets pédagogiques d'EPS. Ils seront également disponibles sur le site académique, dans l'espace pédagogique EPS.
- La revue académique *e-novEPS* n°17, qui paraîtra fin juin 2019, vous proposera des ressources sur la mise en œuvre du programme pour les lycées généraux et professionnels.
- Afin d'apporter des pistes de réponses à des problématiques locales particulières, des échanges pourront être organisés avec les inspecteurs notamment par visioconférence durant les mois de juin, juillet et septembre.



- De novembre 2019 à février 2020, des journées de formations seront organisées pour tous les enseignants d'EPS. D'une durée de deux jours, elles permettront aux équipes, accompagnées par des formateurs, de réfléchir collectivement aux projets et aux actions pédagogiques. Des regroupements spécifiques sont prévus pour les enseignants qui vont intervenir pour l'option EPS et pour l'option danse.

2/2

En vous remerciant par avance de votre implication pour la réussite des élèves, nous restons à votre écoute pour vous aider à appréhender au mieux cette réforme des lycées.

Les IA IPR EPS de l'académie de Nantes